

BULLETIN D'ENGAGEMENT

A retourner avant le 11 Avril 2017

PILOTE

NOM:	
PRENOM:	
NATIONALITE:	
N° PERMIS :	DELIVRE LE:
ADRESSE:	
CODE POSTAL:	VILLE:
TEL:	E-MAIL:

PASSAGER

NOM:	
PRENOM:	
ADRESSE:	
CODE POSTAL:	VILLE:
TEL:	E-MAIL:

VEHICULE

MARQUE:	
MODELE:	
IMMATRICULATION:	ANNEE:
CYLINDREE EXACTE:	TYPE:

<input type="checkbox"/> Prix Public : 110 Euros	<input type="checkbox"/> Prix Membre ACN : 100 Euros
<input type="checkbox"/> Reduction Prix Vehicules avant 1965 : 55 Euros (Public) / 50 Euros (ACN)	
<input type="checkbox"/> Prix Nouveau Membre (Inscription au club (Pilote)+ Montée Col de l'Orme): 140 Euros	

Cochez le prix applicable à votre inscription

<input type="checkbox"/> Je soussigné, demande à participer à la Montée Historique du col de l'Orme
<input type="checkbox"/> J'ai pris connaissance du règlement de l'épreuve
<input type="checkbox"/> Je joins le montant de mon engagement (chèque à libeller à l'ordre de : AUTOMOBILE CLUB DE NICE ET CÔTE D'AZUR) à mon bulletin d'engagement et je retourne l'ensemble de mon dossier au club
Le pilote
<i>Signature</i>



- ▶ La Montée historique du col de l'Orme se déroulera le 16 avril 2017. Elle est organisée par l'Automobile Club de Nice, sous l'égide de la Fédération Française des Véhicules d'Epoque
- ▶ Epreuve de démonstration non chronométrée, sans classement, elle s'effectue sur route fermée et est réservée :
 - aux véhicules construits jusqu'en 1987
 - aux véhicules construits jusqu'en 1992 (Max 10% du plateau)
 - à des véhicules d'exception, choisis par un comité de sélection
 - limitée à 100 véhicules
- ▶ Les séances d'essais
 - le matin de 09h00 à 12h00, suivant les possibilités
- ▶ Les séances de démonstration
 - l'après-midi, de 14h00 à 18h00
- ▶ Les participants doivent se présenter à partir de 08h00 à Lucéram (Alpes-Maritimes), pour les formalités.
- ▶ Pièces à produire pour la validation de l'inscription
 - permis de conduire valide du pilote / des pilotes
 - certificat médical de moins de 6 mois (ou une licence pilote FFSA 2017)
 - carte grise du véhicule
 - contrôle technique valide du véhicule (si immatriculé)
 - autorisation de prêt si le propriétaire n'est pas à bord
 - attestation d'assurance du véhicule en cours de validité
 - photo et palmarès éventuel du véhicule
 - pour les véhicules compétitions, le PTH
- ▶ L'équipement obligatoire
 - casque(s) homologué(s) pour le pilote / l'équipage
 - extincteur 1 kg (minimum) fixé dans l'habitacle
 - publicité de l'organisateur sur le véhicule
- ▶ Le parcours
 - RD 21 de Lucéram, Pas de l'Escous à la Baisse de la Cabanette (5km)

